COMITÉ DE SUIVI Nº 3 BÉCANCOUR-EST

Présentation annuelle

Le 14 décembre 2022



Table des matières

- 1. Rappel : présentation du Questerre et du territoire couvert par le comité
- 2. Règlements du Québec et modifications à la Loi
- 3. Entretien et surveillance
- 4. Mesures de sécurité
- 5. Historique des travaux réalisés sur la licence 2008PG964
- 6. Contact

Rappel: présentation de Questerre

Description de l'entreprise

- Questerre est une entreprise de technologie et d'innovation énergétiques qui cherche à développer des projets carboneutres.
- Questerre détient des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec au Canada, ainsi que dans le Royaume de Jordanie.

Mission

 Grâce aux nouvelles technologies propres et à l'innovation pour produire et utiliser l'énergie de manière responsable, Questerre souhaite soutenir à la fois le progrès humain et l'environnement naturel.

Vision

- Questerre croit que l'avenir de l'industrie dépend d'un équilibre entre l'économie,
 l'environnement et la société.
- Questerre est engagée à faire preuve de transparence et à respecter l'opinion de la communauté.

Règlements du Québec et modifications à la Loi sur les hydrocarbures



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

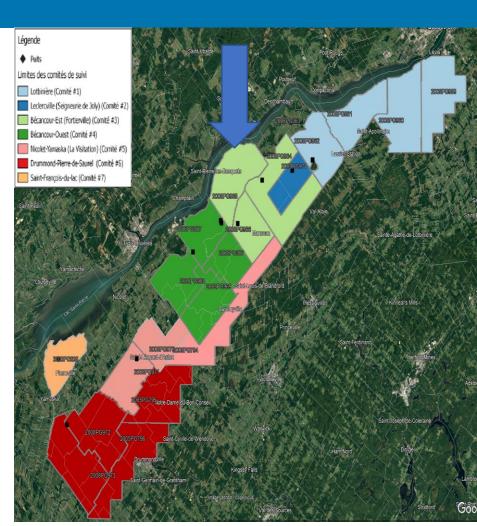
La loi visant principalement à mettre fin à l'exploration et à la production pétrolières et au financement public de ces activités

L'article 28 de la loi sur les hydrocarbures prescrit que « le titulaire d'une licence d'exploration constitue un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet d'exploration ».

Questerre souhaite informer sur ses travaux et répondre à vos interrogations et vos préoccupations.

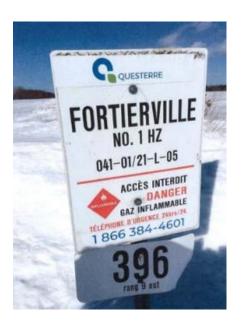
Rappel: territoire couvert par le comité

- Le comité Bécancour-Est regroupe les licences d'exploration:
 - **✓ 2008PG964** (249,18 km²)
 - **✓ 2008PG965** (204,37 km²)
 - **✓ 2008PG966** (134,68 km²)
- Superficie totale: 588,23 km²
- Questerre est l'opérateur désigné sur ces licences (i.e. la seule compagnie pouvant initier des travaux).
- L'ancien propriétaire (Repsol) a foré un puits sur la licence 2008PG964 (Fortierville).



Entretien et surveillance

- Questerre a surveillé le puits chaque semaine sans qu'aucun problème ne soit signalé.
- Au printemps, un contrôle hebdomadaire des mauvaises herbes se fait dans le terrain où se retrouve le puits avec un tracteur et une débroussailleuse. Aucun produit chimique n'est utilisé.
- Questerre travaille au renouvellement des autorisations de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) relatives au puits.



Mesures de sécurité

- Inspections hebdomadaires du site et du puits par du personnel qualifié.
- Enceinte clôturée autour du puits et blocs de béton.
- Vannes de la tête de puits enchaînées et cadenassées.





Historique des travaux réalisés sur la licence 2008PG964



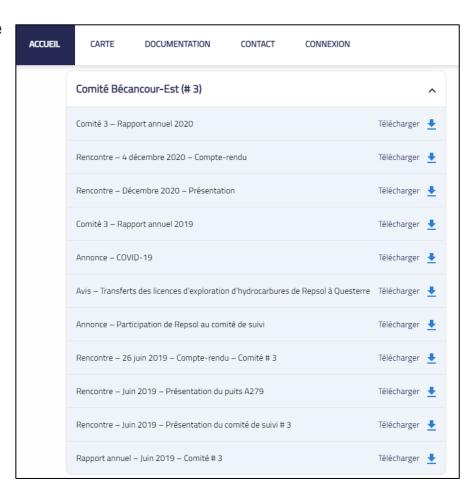
Année	Description
2010	Aménagement d'un site de forage multi- puits sur le territoire. Superficie: 145 m x 165 m Surface de travail: pierres concassées et matelas de chêne déposés sur le sol
2010	Forage du puits A279 (non complété).
2020	Jusqu'à nouvel ordre, le puits est suspendu et temporairement fermé.

Historique des travaux réalisés sur la licence 2008PG964 (suite)



Activités du comité

- Le comité a été mis en place en 2019, année de la première réunion annuelle.
- Des comptes-rendus des réunions et des rapports annuels des activités ont été produits en 2019, 2020 et en 2021.
- Toute la documentation en lien avec les activités du comité est disponible pour consultation dans la section publique du site web dédié https://comite-suivi-questerre.ca/
- Questerre publie également sur le site web tout autre document d'intérêt public (annonces, avis de travaux, etc.).
- Le site web offre également une section privée aux membres du comité dans laquelle des documents officiels sur les licences sont disponibles.



Contact

Pour toutes questions sur le Comité de suivi ou le contenu de cette présentation, veuillez contacter:

Pilote groupe-conseil

Courriel: info@piloteconseil.com